



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni le 17 avril 2024, à vingt heures trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

**Présents** : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Gueux M-O., Hubert A., Leconte V., Lenaerts P., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Rivière P., Sigoigne J., Steigel O., Vail A., Verney G.

**Absents excusés et ou représentés** :

Monsieur Thierry CORBIN excusé

Monsieur Marin GUILLAUME a donné pouvoir à Mme Annick HUBERT

Madame Georgiana SORESCU-HINGUE a donné pouvoir à Mme Catherine CLARENC

**Absents** : Madame Ophélie GOUDET, Madame Christelle MENANT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 20 (puis 18 après le départ de 2 conseillers, précision horaire de départ dans la suite du compte-rendu)

Nombre de pouvoirs : 2

-----

**Ordre du jour** :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Présentation par Thierry RABJEAU de la compétence Mobilités,
- Avis du conseil municipal sur l'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux poulaillers à Eperrais,
- Avancement de grade d'un adjoint administratif,
- Demande de subvention FAL pour les travaux d'aménagement sécurisé du bourg de Nocé,
- Signature d'un avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le Te61,
- Permanences des bureaux de vote pour les élections européennes,
- Point sur les travaux,
- Questions orales.

### **1) Approbation du précédent compte-rendu**

Le procès-verbal du 20 mars 2024 a été approuvé à 16 voix pour.

### **2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Catherine Boucault a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

### **3) Présentation par Thierry RABJEAU de la compétence Mobilités**

La compétence Mobilités est revenue à la Communauté de communes Cœur du Perche en 2021. Les objectifs principaux sont d'offrir des solutions de mobilité aux publics isolés, précaires, sans solution de déplacement en milieu rural (seniors, jeunes...) et de favoriser l'accès aux soins/services de proximité/commerces, tout en réduisant l'empreinte carbone.

Il a été réuni 4 commissions pour étudier les projets suivants :

- ILLICOV une plateforme de covoiturage qui a fait l'objet d'une expérimentation sur 2 trajets, Perche en Nocé, Berd'huis, Nogent / Sablons, Condé, Nogent, pendant 4 mois. 53 personnes se sont inscrites sur les lignes de covoiturage et 10 ont réalisé des trajets. La mobilisation sur le territoire est relativement faible et ne permet pas d'imaginer qu'une ligne de covoiturage supplémentaire serait adoptée par les habitants. D'autres formes de covoiturage semblent plus adaptées pour les trajets en dehors des tracés expérimentés.

- ATCHOUM une plateforme de covoiturage solidaire qui permet de choisir des trajets uniques ou réguliers avec un choix de destination plus souple, et la mise en relation de conducteurs volontaires et de passagers souhaitant se déplacer à un moment précis et n'ayant pas moyen de locomotion. La mise en relation entre passager et conducteur se fera à l'aide d'une plateforme web ou par téléphone. Une participation financière sera demandée à l'usager au bénéfice du conducteur. Le ticket-mobilité qui sera vendu à la CDC et dans les mairies permettra au public bénéficiant des minima-sociaux, collégiens, lycéens, apprentis mineurs et mineurs suivis par la Mission Locale d'accéder à une participation de 50% du coût du trajet prise en charge par la CDC.

- Un Mini-bus est disponible aux déplacements adolescents et jeunesse et aux associations culturelles du territoire. L'acquisition d'un 2ème mini-bus est prévu pour compléter l'offre.

Seules les options ATCHOUM et Mini-bus ont été retenues, le coût prévisionnel total de l'opération est de 140 000 € sur 3 ans comprenant entre autres l'investissement d'un mini-bus et les frais de gestion du service.

Les supports de communication et la présentation du service ATCHOUM seront proposés par la CDC sur un stand lors de la fête du Parc Naturel Régional du Perche à Courboyer le 26 mai et les informations seront disponibles en mairie lors de la mise en route de ce service.

En pratique, pour les particuliers les services de Transport à la Demande (TAD) pour lequel il y avait une convention avec la CDC des Collines du Perche Normand et ILLICOV prendront fin au mois de juin et seront remplacés par ATCHOUM et pour les associations ados et jeunesse le service de mini-bus répondra au besoin de mobilité.

Questions diverses :

- Proposition de possibilité d'achat de véhicules électriques pour la location : option envisagée à l'étude à ce jour au niveau de la CDC.

- Déplacement des jeunes à l'extérieur de la CDC à envisager pour les activités sportives : il y a moins d'offre de transport individuel adapté aux jeunes qu'aux personnes âgées. Les lignes régulières de bus sont de la compétence de la Région mais de moins en moins utilisées.

### **4) Avis du conseil municipal sur l'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale d'exploiter deux poulaillers à Eperrais**

Par arrêté préfectoral en date du 16 février 2024, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 18 mars au 17 avril 2024 relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de

deux poulaillers avec une capacité totale de 58 000 places de volailles situés au lieu-dit le Boulay, Eperrais sur la commune de Befforêt en Perche présentée par monsieur Charles Fourmy. L'exploitation d'un poulailler de 30 000 volailles existe déjà et doit être complétée d'une nouvelle unité contenant 28 000 volailles.

La commune de Perche en Nocé est concernée par le plan d'épandage sur une surface de 203.86 HA située à Corubert mise à disposition par le GAEC de Champ Doré. L'avis du conseil municipal est sollicité sur cette demande, le dossier d'enquête publique a été envoyé aux membres du conseil municipal afin de statuer sur le projet.

Les nuisances éventuelles liées à l'épandage seraient olfactives mais limitées en risque car sous forme de déjections sur paille et de faible densité 1 tonne/hectare, une fois tous les 3 à 5 ans. Il faut juste enfouir très rapidement la matière épandue afin d'éviter les ruissellements possibles lors de fortes pluies et compte tenu de la pente forte du terrain sur les terrains concernés. Il a été signifié qu'il serait utile de recréer des haies sur talus pour limiter le ruissellement.

Monsieur le maire précise que le Parc Naturel Régional du Perche a émis un avis favorable sur la réalisation de ce projet.

22h départ de Monsieur Patrick Rivière et de Madame Catherine Clarenc avant délibération.

Le conseil municipal est favorable à cette demande d'autorisation avec les réserves émises précédemment.

### **Vote à l'unanimité**

#### **5) Avancement de grade d'un adjoint administratif**

Le conseil municipal décide, sur proposition de monsieur le maire, d'avancer le grade d'un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (poste à 30 H hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à compter du 1er août 2024.

### **Vote à l'unanimité**

#### **6) Demande de subvention FAL pour les travaux d'aménagement sécurisé du bourg de Nocé**

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention FAL de 15 000 à 20 000 € pour la deuxième phase du projet de sécurisation du bourg de Nocé.

Il a été demandé de refaire l'enrobé sur des parties de trottoirs anciens avant la fin de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux. Le point va être fait en fin de travaux, l'enrobé restant va être utilisé au maximum pour répondre à ce besoin. La réfection complète des trottoirs ne faisait pas partie du projet initial.

L'étude de la réfection des trottoirs du lotissement fera partie d'une prochaine phase de travaux à envisager.

### **Vote à l'unanimité**

#### **7) Signature d'un avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le Te61**

Monsieur le maire présente l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie proposé par le Te61.

Le Te61 a permis après négociation avec EDF de récupérer 18 473,99 € sur la gestion des contrats sur l'exercice 2023. Il est proposé de reconduire la délégation des négociations futures au même Te61.

### **Vote à l'unanimité**

Question : les lampes LED qui devaient être changées sur les communes ne sont pas encore arrivées,

qu'en est-il ? Le Te61 a fait une demande pour la commune d'une participation du Fonds Vert en attente de réponse.

#### **8) Permanences des bureaux de vote pour les élections européennes**

Monsieur le maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain et qu'il convient d'organiser les permanences des bureaux de vote. La mairie enverra une demande de participation par mail aux conseillers.

#### **9) Point sur les travaux**

Monsieur Patrick Lenaerts, adjoint en charge des travaux, fait le point sur les travaux de sécurisation du bourg de Nocé. Le raboutage de l'enrobé et la pose des panneaux de signalisation ont été réalisés par EUROVIA la semaine dernière. Les enrobés ont lieu cette semaine et devrait prendre fin vendredi 19 avril. La société Paysages Julien & Legault a déposé de la terre végétale. Il manquera les marquages au sol ainsi que les plantations. Les arbres et arbustes seront plantés à l'automne, en attendant un couvert végétal de trèfles blancs sera semé. La rambarde devant le Coccimarket sera installée dans un délai de 6 semaines. Le marquage d'interdiction de stationnement va être réalisé dans les chicanes. Il a été demandé que le respect du stationnement soit effectif et contrôlé. Un arrêté sera pris.

Concernant le projet multisports, une rencontre avec une partie des intervenants a eu lieu. EUROVIA interviendra début juin (même chef d'équipe, Monsieur CODEVELLE), le fournisseur d'équipements de sport et la société Julien Legault le 15 juin. Une fin de travaux est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> juillet, avant les 120 ans du SDIS et la fête communale. Le SDIS et le comité des fêtes seront informés du calendrier.

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux du bourg sera enclenchée dès l'obtention des subventions DETR et FAL.

Les containers devront faire l'objet d'une intervention 2 à 3 jours avant les travaux du terrain multisports afin de retirer les couvercles en accord avec le SMIRTOM.

#### **10) Questions orales**

Information sur l'entretien des haies et le brûlage des déchets verts : il y a une prolongation jusqu'au 16 avril pour l'entretien des haies compte tenu des conditions météo. La préfecture de l'Orne rappelle que le brûlage des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers (2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT